

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE2779

présenté par

M. Lioger, rapporteur

à l'amendement n° CE|318 de Mme Trastour-Isnart

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

À l'alinéa 2, après le mot :

« universelle »,

substituer aux mots :

« et l'élimination de tous les obstacles à l'accessibilité »,

les mots :

« pour une société inclusive vis-à-vis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement introduit la notion de "société inclusive" dans les objectifs que l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme dit chercher à atteindre.